

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Jocelin Dumas comme sous-ministre du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52111

Gouvernement du Québec

Décret 791-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur André Fortier comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur André Fortier, sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, au même classement, au salaire annuel de 151 848 \$ à compter du 3 août 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur André Fortier comme sous-ministre associé du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52112

Gouvernement du Québec

Décret 792-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Jacques Gosselin comme sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Gosselin, directeur du Secrétariat à la politique linguistique, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique à ce ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 131 857 \$, à compter du 3 août 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Jacques Gosselin comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

52113

Gouvernement du Québec

Décret 793-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de monsieur André Maltais comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur André Maltais comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones, soit renouvelé pour un an à compter du 18 août 2009, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Contrat d'engagement de monsieur André Maltais comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du secrétariat aux affaires autochtones

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur André Maltais, qui accepte